

L'ARGENTINE A ÉTÉ CHOISIE POUR FAIRE PARTIE DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Le 12 novembre dernier, l'Argentine a été nommée membre du Conseil des Droits de l'Homme pour la période 2013-2015, après avoir réuni 176 voix lors de l'élection qui s'est déroulée dans la ville de New York, à l'occasion de la 67ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU). Le Groupe Amérique Latine et Caraïbes devait renommer 3 membres pour cette période. Le Brésil et le Venezuela ont également été choisis.

Le Conseil des Droits de l'Homme, dont le siège se trouve à Genève, est le principal organe permanent dans le monde dans ce domaine. Il est composé de 47 membres élus de façon directe et universelle, par bulletin secret, par les membres de l'AGNU. Les critères de sélection des membres du Conseil sont liés à la contribution des candidats à la promotion et à la protection des droits de l'homme, y compris les promesses et les contributions volontaires faites dans ce domaine.

Pour la troisième fois depuis sa création en 2006, l'Argentine fait partie du Conseil des Droits de l'Homme auquel elle a toujours participé activement en présentant diverses initiatives visant à augmenter les normes internationales en la matière. Parmi les initiatives les plus importantes, il convient de citer l'adoption du Droit à la Vérité, l'utilisation des Sciences de la Médecine Légale pour enquêter sur les violations graves des droits de l'homme et, récemment, la création du Rapporteur spécial sur la vérité, la justice, la réparation et les garanties de non-récurrence.

En 2013, l'Argentine fêtera les 30 ans du retour de la démocratie dans le pays et les résultats de cette élection constituent une reconnaissance du chemin parcouru par notre pays pendant cette période avec, en particulier, l'adoption d'une véritable politique d'État en matière de droits de l'homme, à partir de 2003, qui a permis de renforcer notre rôle de chef de file en la matière, tant du point de vue de l'éradication de l'impunité vis-à-vis des crimes de lèse humanité que des avancées significatives en matière de discrimination et d'inclusion sociale.